

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale de l'Organisation Internationale DIANOVA, Lausanne.

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de recettes et dépenses et annexe) de l'Organisation Internationale DIANOVA pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2012.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels provisoires ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Nous relevons que la société Catalunya en Miniatura est actuellement dans une situation économique difficile. Selon les informations obtenues, divers changements sont intervenus au sein de son organisation au cours de l'année 2012 et devraient permettre une amélioration de sa situation dans les prochaines années. Nous attirons cependant l'attention sur le fait que si la société concernée ne pouvait faire face à ses engagements et si sa situation économique ne devait pas s'améliorer, d'importantes conséquences financières en résulteraient pour l'association et celle-ci devrait en conséquence enregistrer les ajustements de valeurs appropriés.

Nous relevons également qu'un important engagement a été pris par l'association qui figure au passif du bilan dans les fonds étrangers sous la rubrique « Exigibles à long terme ». Nous attirons dès lors votre attention sur le fait que sans soutien financier, le respect dudit engagement pourrait générer des problèmes de trésorerie au sein de l'association.

AMS Conseils SA
(502 413)

Gilles ADAM
(105 598)

Expert réviseur agréé
Réviseur responsable

Elisabeth PAITA
(105 597)
Réviser agréé

Carouge, le 27 août 2013

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de recettes et dépenses, annexe),
- Comptes de recettes et dépenses 2012 par localisation.